



FCJC Newsletter

Mai 2026

Chères Chasseresses, Chers Chasseurs,

Cette année coïncide avec l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur l'exercice de la chasse couvrant les deux prochaines saisons. Dans les pages suivantes vous trouverez les détails des adaptations règlementaires qui entreront en vigueur au 1^{er} juin de cette année. Une modification en particulier cristallise une certaine crispation chez quelques chasseurs.

Les remarques formulées concernent uniquement un point du règlement occultant les avancées notoires contenues dans ce nouveau règlement (augmentation du plan de chasse chamois - pour l'espèce chevreuil, retour du tir de compensation pour chasseur physiquement absent lors de l'action chasse tout en gardant la flexibilité de la composition des groupes - compensations territoriales des zones interdites à la chasse au gibier d'eau).

Je pense qu'il est bon de rappeler quelques principes.

Les chasseurs jurassiens se doivent d'être responsables pas seulement en parole mais également en acte. D'un point de vue règlementaire (*loi fédérale sur la chasse art.7 al.5*) et du point de vue de l'éthique cynégétique, le prélèvement de laies adultes allaitantes doit être proscrit.

Le bureau de la FCJC est en accord avec le principe de protection des laies allaitantes adultes et a souhaité que cette protection soit la plus uniforme possible tout au long de la saison de chasse.

Comme pour tout règlement, des mesures coercitives doivent être prévues. Peut-être que la pénalisation relative au prélèvement par erreur d'une laie allaitante adulte aurait pu être plus souple.

Toute chose est perfectible, la pratique nous renseignera sur les éventuelles adaptations à apporter.

Bonne ouverture à tous ceux qui sortiront le lundi 1^{er} juin.

Nicolas Wallimann - Président FCJC



Faon sauvé d'une fauche aux Genevez le 9 juin de l'année dernière.

Merci à Pierre pour le partage de ce cliché illustrant l'importance du sauvetage des faons.

Et merci d'avance à tous les chasseurs qui s'impliqueront dans le sauvetage des faons.

photo Pierre Boillat



AG 2026

Par ces lignes, en mon nom et au nom de la FCJC, je souhaite adresser à tous les membres de la section Diana du Clos-du-Doubs mes sincères remerciements pour l'organisation de nos assises annuelles. La section Diana du Clos-du-Doubs a démontré son engagement à bien faire les choses.

L'organisation de l'AG a été une réussite en tout point. L'arrangement de la salle, les repas, le service, l'atmosphère générale, le dévouement du président et de ses membres (et de leurs familles !) démontrent que les chasseurs jurassiens savent correctement et consciencieusement recevoir leurs hôtes.

Ceci ne peut qu'être positif pour la réputation de l'ensemble de notre corporation. Les retours reçus de la part de nos autorités politiques ainsi que des chasseurs extérieurs à notre canton sont là pour le confirmer.

Encore une fois un très grand MERCI.

Pour la FCJC - Nicolas Wallimann



Commission des trophées Rapport 2025

Démision au sein de la commission d'évaluation. Célia Ioset de la Diana de Porrentruy a décidé de rendre son tablier. Je voudrai la remercier chaleureusement pour le travail accompli durant plusieurs années.

J'en profite également pour remercier tous les autres membres qui ne comptent pas leurs heures pour aller mesurer les trophées, participer à la journée d'évaluation et pour l'organisation du week-end de l'assemblée générale.

La journée romande d'évaluation des trophées a eu lieu le samedi 7 février dernier à Provence dans le Canton de Vaud. Un grand merci à Philippe Dyens pour l'organisation.

160 trophées ont été évalués, dont 30 provenant du Canton du Jura, subdivisés en : 3 chamois femelles, 10 chamois mâles, 14 chevreuils et 3 sangliers. Notre Canton s'est vu attribuer 3 médailles.

Résultats jurassiens lors de l'évaluation intercantonale saison 2025 - 2026

Ju ⇒ Classement jurassien

Int. ⇒ Classement intercantonal (Jura - Neuchâtel - Fribourg - Vaud - Valais)

Ju	Int.	Chamois femelle			Diana	Point CIC	Médaille
1er	8ème	WILLEMIN	Pierre	2855 Glovelier	D	94,85	
2ème	16ème	WILLEMIN	Ignace	2873 Saulcy	D	81,63	
3ème	17ème	ASCHWANDEN	Jean	2800 Delémont	D	81,50	

Ju	Int.	Chamois mâle			Diana	Point CIC	Médaille
1er	21ème	MONTAVON	Pascal	2854 Bassecourt	D	100,18	Bronze
2ème	22ème	JOLIDON	Nadine	2873 Saulcy	D	99,85	
3ème	28ème	WAGNER	Grégory	2822 Courroux	D	99,00	
4ème	29ème	FROSSARD	Patrick	2353 Les Pommerats	FM	97,88	
5ème	33ème	MOREL	Justin	2950 Courgenay	D	96,05	
6ème	34ème	BAUME	Jacques	2340 Le Noirmont	FM	95,40	
7ème	35ème	WYSS	Christophe	2350 Saignelégier	FM	95,30	
8ème	36ème	MAITRE	Gérard	2950 Courgenay	CDD	95,05	
9ème	38ème	JEKER	Gérald	2873 Saulcy	D	89,45	
10ème	39ème	JEKER	Vincent	2873 Saulcy	D	85,48	

Ju	Int.	Chevreuil			Diana	Point CIC	Médaille
1er	6ème	MESSERLI	John	2953 Fregiécourt	D	112,05	Argent
2ème	18ème	JANNOTTAT	Mike	2350 Saignelégier	FM	101,63	
3ème	21ème	CERF	Evan	2888 Seleute	CDD	96,20	
4ème	22ème	CHETELAT	Marco	2856 Boécourt	D	95,33	
5ème	27ème	CHOULAT	M.-Madeleine	2823 Coucelon	D	92,78	
6ème	29ème	GIGANDET	Quentin	2714 Les Genevez	FM	91,50	
7ème	30ème	MOTTAZ	Aurélien	2852 Courtételle	D	90,38	
8ème	31ème	HENZ	Jonathan	2854 Bassecourt	D	89,30	
9ème	35ème	QUELOZ	Valentin	2800 Delémont	D	87,10	
10ème	38ème	KOTTELAT	Pierre-André	2857 Montavon	D	84,65	
11ème	39ème	FAZAN	Alain	2340 Le Noirmont	FM	83,65	
12ème	40ème	STADELMANN	Serge	2854 Berlincourt	FM	83,23	
13ème	44ème	BAUME	Jacques	2340 Le Noirmont	FM	74,00	
14ème	45ème	STADELMANN	Yann	2902 Fontenais	P	74,00	

Ju	Int.	Sanglier			Diana	Point CIC	Médaille
1er	1er	WYSS	Christophe	2350 Saignelégier	FM	117,10	Argent
2ème	4ème	BIRI	Michaël	2842 Rossemaison	D	109,38	
3ème	7ème	STADELMANN	Josy	2952 Cornol	P	97,65	

Christophe Wyss reçoit le prix du canton de Vaud ⇒ un bracelet chevreuil

Ju	Int.	Tête bizarre			Diana	Récompense
-	-	Attribué au canton de Vaud pour un cerf			-	Prix Diana Romande
-	-	LANG	Ginette	2922 Courchavon	P	
-	-	VARIN	Thibault	2950 Courgenay	CCD	

Vous aurez constaté que selon les classements nous avons dans notre région de très beaux trophées. Je remercie en mon nom et également au nom de la commission des trophées, tous les chasseresses et les chasseurs d'avoir joué le jeu et de nous avoir permis de présenter vos plus beaux sujets.

Je me permets, pour la prochaine saison, de vous inciter à faire mesurer vos futurs trophées. Trop d'entre eux ne sont malheureusement pas évalués. Merci d'avance à toutes et à tous.

La commission cantonale des trophées a procédé à l'évaluation des trophées présentés lors de l'assemblée à savoir au total 112 trophées.

Les médailles cantonales ont été attribuées pour les trophées suivants :

Chevreuril daguet	⇒	Eric STRAHM
Chevreuril quatre cors	⇒	Pascal LACHAT
Chevreuril tir de sélection	⇒	Nicolas WALLIMANN
Chevreuril tête bizarre	⇒	Thibault VARIN
Chamois femelle	⇒	Pierre WILLEMIN

Je remercie les chasseresses et chasseurs qui ont pris la peine de présenter leurs trophées.

Tirage au sort des prix pour trophées de l'exposition :

1 ^{er} prix un permis d'invité	⇒	Lucas WOLFER
2 ^{ème} prix un permis d'invité	⇒	Jean ASCHWANDEN
3 ^{ème} prix un bracelet chevreuil	⇒	Michel SCHINDLER

Je félicite les heureux gagnants et vous souhaite à toutes et à tous une très belle saison de chasse 2026-2027.

Je vous salue en Saint-Hubert.

John Messerli - président de la commission des trophées

A votre service - Nouveau taxidermiste



Fabien Aubry, 21 ans. J'ai grandi dans le monde de la chasse. Tout d'abord avec mon oncle que j'ai eu la chance d'accompagner dès mon plus jeune âge pour la chasse à l'affût. Plus tard, j'ai accompagné plusieurs groupes de chasse aux chevreuils et sangliers en traque. Actuellement je suis candidat chasseur de 2^{ème} année (canton BE) et je passerai mes examens en printemps 2027.

Ma passion pour la chasse s'est très vite étendue à la connaissance de la nature en générale. Dès que j'ai du temps libre, je vais le passer en forêt, au bord d'un marais ou près d'un lac afin d'observer et d'en apprendre davantage sur les mammifères et les oiseaux sauvages.

L'opportunité d'apprendre la taxidermie aux côtés de Christian Schneiter s'est présentée l'automne dernier. Puisque tous mes centres d'intérêts touchent à la nature et à la faune sauvage, la taxidermie est devenue une évidence pour moi. Pouvoir observer et exercer à ses côtés est très enrichissant.

J'ai donc le plaisir de vous proposer mes services afin de préparer vos trophées.

Fabien Aubry



Fabien Aubry

☎ 076 748 27 63



aubrytaxidermie@gmail.com

Remerciements

Merci à Mylène Comte-Erard, Pierre Boillat, John Messerli, Flavien Lachat, Amaury Boillat, Jean-Claude Beuchat, Eddy Cornu, SOS Sauvons les faons et Fabien Aubry pour leurs contributions à l'élaboration de cette publication.

Poste à repourvoir au sein du bureau FCJC



Après 20 ans de dévouement pour la FCJC, notre vice-président Alexandre Strambini a décidé de mettre fin à son mandat.

Il ne peut qu'être très chaleureusement remercié pour toutes ces années consacrées à la gestion de la chasse jurassienne.

Il est indéniable que l'œuvre accomplie par Alexandre durant ces deux dernières décennies a façonné la chasse d'aujourd'hui. La passion pour la chasse l'a toujours animé et je ne crois pas me tromper en mentionnant que sa

ferveur pour l'art cynégétique est toujours bien présente.

Consacrer autant de temps, d'efforts, de soirées, de déplacements et parfois même de moments d'insomnie pour défendre les intérêts de la chasse et des chasseurs est une preuve d'abnégation rare.

C'est en mon nom et au nom de la FCJC que je tiens à transmettre toute la gratitude de la Fédération à Alexandre.

Nicolas Wallimann

Suite à la démission de notre vice-président, la FCJC est à la recherche de candidats motivés à apporter leurs connaissances et leur enthousiasme afin de gérer les défis actuels et futurs concernant la gestion de la chasse jurassienne.

La fonction à repourvoir est un poste au sein du bureau de la FCJC. En plus d'apporter ses idées et visions lors des réunions du bureau et du comité FCJC, le / la futur titulaire intégrera également la commission cantonale de la faune afin de défendre les intérêts cynégétiques jurassiens.

Pour tout complément d'information et pour le dépôt des candidatures merci de contacter directement le président FCJC. wallimann12@gmail.com ☎ 079 731 06 67

Commission de la formation - Mise au concours du poste de formateur pour l'estimation des distances



Justin Morel, actuellement formateur pour l'estimation des distances a décidé de rendre son tablier.

La FCJC remercie Justin pour tout le travail accompli durant les cinq années qu'il a officié.

Nombreux sont les chasseurs qui lors de leurs parties de chasse peuvent juger correctement les distances de tir et ceci grâce au travail de Justin. Un grand merci pour son dévouement et pour son apport à une pratique éthique de la chasse.

pour la commission de la formation - Eddy Cornu

Les personnes intéressées à reprendre le poste de formateur pour l'estimation des distances sont priées de faire acte de candidature auprès du président de la commission de la formation

Eddy cornu ecornu@bluewin.ch ☎ 079 819 00 91

Bienvenue aux nouvelles chasseresses et chasseurs

Le vendredi 17 et samedi 18 avril dernier se sont déroulés les examens pour l'obtention du certificat jurassien d'aptitude à la chasse. Pour la première fois les épreuves de tir du samedi ont été réalisées au stand de tir FCJC de Varmenne.



L'emplacement ainsi que la qualité des infrastructures ont permis un déroulement optimal des épreuves. Ce nouveau cadre a été largement apprécié par les candidats comme par les experts.

De solides résultats

Les candidates et candidats de deuxième année ont brillamment réussi les épreuves écrites et orales ainsi que les examens de tir. La maîtrise des armes et la précision du tir restent des éléments centraux afin de garantir la sécurité lors de la pratique de la chasse.

Les candidats de première année ont, quant à eux, validé avec succès leurs examens écrits et oraux, franchissant ainsi une étape importante dans leur cursus de formation.

Sécurité et engagement pour la nature

La formation met un accent fort sur la sécurité ainsi que sur la gestion et la protection de la faune et de son environnement. Chaque candidat a réalisé plus de 100 heures de travaux en faveur du patrimoine naturel, illustrant l'engagement concret demandé.

Ce sont au total 15 nouveaux chasseurs qui ont été diplômés lors de cette session (dont 4 dames). Afin de garantir une pleine et entière objectivité le cursus de formation est de la responsabilité de la FCJC. L'organisation des examens et le niveau d'exigence quant à eux sont placés sous l'égide de l'Office de l'Environnement.

S'engager dans cette formation c'est acquérir des connaissances approfondies du milieu naturel jurassien et contribuer de manière responsable à sa préservation. Elle est ouverte à toutes et tous.



Les lauréats par ordre alphabétique :

Berberat	Romain	Franches-Montagnes
Cattin	Aurore	Vallée Delémont
Cortat	Jimmy	Vallée Delémont
Cuenin	Jeanne	Clos-du-Doubs
De Gregorio	Maxime	Vallée de Delémont
Kiener	Dan	Vallée de Delémont
Laville	Maxime	Ajoie
Lovis	Léo	Vallée de Delémont
Lovis	Olivier	Vallée de Delémont
Morel	Quentin	Vallée de Delémont
Tarchini	Olivier	Vallée de Delémont
Torreggiani	Raphaël	Jura sud
Vernier	Marie	Vallée de Delémont
Willemin	Baptiste	Ajoie

Jean-Claude Beuchat - président de la commission d'examens

Les bienfaits de la régulation du renard

L'année dernière un député PVL a interpellé le Gouvernement jurassien au sujet de la chasse du renard. Fort heureusement nos élus gouvernementaux ont considéré que la régulation du renard n'avait pas besoin d'être entravée.

Pour certains, les renards sont utiles car ils déciment les populations de rongeurs s'attaquant aux prairies ou récoltes, ceci peut se comprendre. Pour d'autres, le canidé nuit considérablement au maintien de la population de lièvres bruns, ce qui peut également se comprendre. Ce paradoxe est un bel exemple d'une situation où les visions et objectifs sont discordants.

Ce qui n'a jamais été mentionné dans les débats, c'est que le renard est le vecteur d'une maladie potentiellement mortelle pour l'homme (l'échinococcose du renard). Selon une récente étude (*The Lancet Infectious Diseases*) la Suisse est le deuxième pays européen le plus touché par cette zoonose (*maladie qui se transmet de l'animal à l'homme*). Pendant ces dernières décennies le nombre de cas recensés en Suisse a été en constante augmentation. Aujourd'hui, en moyenne, 70 cas d'échinococcose du renard sont dénombrés par année.

Bien évidemment qu'il serait bénéfique pour tous de trouver un terrain d'entente afin de pouvoir aligner les objectifs des prélèvements de renards. Mais, quoi qu'il en soit, la régulation du renard par la chasse est incontestablement d'utilité publique.



Stand de tir FCJC "En Varmenne"

La FCJC est heureuse d'annoncer que les travaux des installations de tir à 30 et 100 mètres sont désormais terminés. Les candidates et candidats chasseurs les auront non seulement utilisées pour leurs entraînements, mais également lors des examens qui se sont déroulés le 18 avril dernier, à la satisfaction générale. Dès lors, les pas de tir seront prochainement ouverts au public.

Pas de tir à 100 mètres

Deux lignes sont à disposition sur cible fixe avec 5 visuels différents (chamois, sanglier, chevreuil, renard et A10).

Il est possible de tirer en position couchée ou assise (table de tir avec chaise réglable en hauteur).

Des chevalets de tir sont à disposition afin de permettre un réglage optimal des optiques équipant les armes de chasse à canon rayé.



Prescriptions d'utilisation pour le pas de tir à 100 mètres

- ▶ Seul le tir avec une arme à canon rayé est autorisé (carabine, mixte, drilling, etc.)
- ▶ L'arme doit être déchargée, culasse ouverte ou cassée, à l'entrée dans le stand
- ▶ La bretelle doit être retirée avant d'entrer dans le stand
- ▶ Seules les protections d'ouïe (coquilles) doivent être utilisées. Les systèmes de bouchons à modulation sonore électronique ou simples ne sont pas suffisants (règlement du propriétaire des lieux). Des coquilles sont à disposition sur place, si nécessaire
- ▶ Les housses ou valises pour le transport des armes ne sont pas autorisées dans le stand

Pas de tir à 30 mètres

Deux lignes sont à disposition avec cible mobile à trois palettes basculantes (visuel lièvre) pour le tir de cartouches de chasse à billes d'acier ou grenaille de plombs dont la taille répond au règlement cantonal sur l'exercice de la chasse (max. 4.5 mm).

Il sera également possible de procéder à des essais avec des armes mixtes sur cible fixe et sur demande préalable (par exemple pour tester la convergence).



Prescriptions d'utilisation pour le pas de tir à 30 mètres

- ▶ Seul le tir avec une arme à canon lisse et une munition dont la taille des plombs est inférieure à 4.5 mm est autorisé sur la cible mobile
- ▶ L'arme doit être déchargée et cassée à l'arrivée sur le stand
- ▶ La bretelle doit être retirée avant l'arrivée sur le stand
- ▶ Les protections d'ouïe (coquilles) et les systèmes de bouchons à modulation sonore électronique ou apparentés sont autorisés. Des coquilles sont à disposition sur place, si nécessaire
- ▶ Des lunettes de protection doivent être portées lors du tir (règlement du propriétaire des lieux). Elles sont à disposition sur place, si nécessaire
- ▶ Les housses ou valises pour le transport des armes ne sont pas autorisées sur le stand

Homologation du stand pour le standard CSF



Les infrastructures sont homologuées et permettent d'obtenir l'attestation de sûreté au tir selon le standard de la conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF) et valable pour toute la Suisse.

Pour rappel, ce programme de tir prévoit 4 coups / 4 coups réussis pour le tir à balle et 4 coups / 4 coups réussis pour le tir à grenaille.

Les chasseresses et chasseurs jurassiens souhaitant obtenir cette attestation pour aller s'adonner à leur passion dans d'autres cantons pourront, dès à présent, le faire sur nos installations.

Système de réservations

Un accès en ligne sera disponible via le site internet de la FCJC pour réserver des plages horaires sur les pas de tir qui vous intéressent. Nous vous recommandons vivement d'utiliser cette solution simple et pratique qui vous garantira de tirer aux heures que vous avez prévues. Les réservations seront prises en considération jusqu'au vendredi matin, 08h00, précédant la date d'ouverture du stand.



Il sera également possible de réserver, mais par message uniquement (SMS/WhatsApp), au 079 877 64 65 (la réponse aux appels n'est pas garantie). Une confirmation ou prise de contact sera ensuite envoyée dans les 24h. Les messages ne seront pris en considération que jusqu'au jeudi, 12h00, précédant la date d'ouverture du stand.

Il sera bien entendu possible de réserver sur place, à votre arrivée, selon les créneaux encore disponibles et ce, pour autant qu'il y en ait encore (la règle du premier arrivé, premier servi ne s'applique pas).

Pour des raisons évidentes d'organisation du personnel présent sur le site, les installations ne seront ouvertes que si au moins 1 tireur s'est inscrit préalablement. L'information sera visible sur le site de la FCJC dès le vendredi matin précédant la date d'ouverture du stand.

Dates d'ouverture (samedi matin uniquement, de 09h00 à 12h00)

Juin	⇒	samedi 13 et samedi 27
Juillet	⇒	samedi 11 et samedi 25
Août	⇒	samedi 8
Septembre	⇒	samedi 5 (uniquement pas de tir à 100 m), samedi 19 et samedi 26

Il s'agit d'une année de tests organisationnels. D'autres plages pourront être réservées si la demande s'en fait sentir et dans la mesure des disponibilités des stands.

Parking

Un large parking est à disposition des personnes se rendant sur le site. Merci de ne pas stationner le long du chemin d'accès ou à proximité de la barrière permettant de se rendre sur la place d'armes.

Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir vous accueillir tout prochainement sur ces nouvelles infrastructures qui, nous l'espérons, vous apporteront satisfaction !



Tarifs et paiements



La réservation se fait par plage horaire de **15 minutes** et sera facturée au tarif de **10.00 CHF** pour tous les pas de tir. L'encaissement s'effectuera sur place, de préférence par Twint ou en espèces. Le tarif de l'attestation CSF n'est pas encore définitif, mais sera aligné à la moyenne des prix pratiqués par nos voisins afin de garantir une offre concurrentielle.

La personne qui aura réservé un créneau sans se présenter se verra facturer le montant de la réservation accompagné d'un émolument administratif complémentaire de 10.- CHF.

Pour des raisons évidentes d'organisation et afin de garantir que les réservations puissent être honorées, la personne qui se présentera en retard ne bénéficiera pas d'un temps supplémentaire au terme de la réservation de sa plage horaire. Nous vous invitons donc vivement à avoir un peu d'avance lors de votre venue.

Flavien Lachat - Responsable du projet stand de tir



Communication ENV

Les principales modifications du prochain règlement sur l'exercice de la chasse sont les suivantes :

- ☞ Article 2, alinéa 3 : L'Office augmente le plan de chasse chamois en délivrant septante-cinq permis « D » par saison de chasse. Si le nombre de demandes est plus élevé, l'Office les attribue en priorité aux personnes qui n'en ont pas obtenus l'année précédente malgré une demande valable, puis par tirage au sort.
- ☞ Article 21 : Précision quant à l'interdiction de mutiler du gibier dans le but d'en entraver ou d'en fausser le contrôle. En particulier, pour les sangliers et les chamois, il est prohibé de sectionner ou d'altérer les organes permettant la détermination du sexe ou du statut reproducteur, notamment les glandes mammaires et mamelles des femelles ainsi que le pinceau pénien des mâles.
- ☞ Article 29 : Espèces pouvant être chassées, avec la suppression du chien viverrin (très peu fréquent et confusion avec un canidé) et ajout des espèces non indigènes : ouette d'Egypte et tadorne Casarca en raison de leur expansion dans le canton sur des sites ouverts à la chasse.
- ☞ Article 30 : Exigence de sécurité supplémentaire après plusieurs années de recommandation. Port d'une pièce orange dorénavant obligatoire de manière à sécuriser les personnes prenant part à des actions de chasse au grand gibier en groupe.
- ☞ Article 39 : Apporter une solution au tir de compensation du chevreuil en cas d'absence des chasseurs. Le tir de compensation, à savoir l'abattage d'un gibier pour le compte d'un autre chasseur, est autorisé pour le chevreuil durant la période de chasse générale. Il peut être pratiqué sans autre formalité entre chasseurs participant à la même action de chasse, ou après annonce à un garde-faune en cas d'absence du chasseur concerné, pour autant que son carnet de contrôle et le bracelet correspondant soient physiquement présents sur le lieu de chasse au moment du tir et que le prélèvement y soit immédiatement inscrit avec le nom du tireur.

- ☞ Article 42 : L'augmentation du plan de chasse chamois (64 à 75 individus) s'accompagne de l'instauration d'un quota de boucs pour protéger l'équilibre reproducteur des colonies. Seuls 25 boucs peuvent être tirés par saison de chasse. Dès que ce quota est atteint, le tir des boucs est stoppé à la fin de la journée pour le reste de la saison de chasse. Les détenteurs du permis « D » sont informés sans délai par message téléphonique
- ☞ Articles 43, 47 et 55 : remplacement du séquestre appliqué jusqu'ici en cas de tir erroné de femelles allaitantes (chamois et sangliers) par le paiement d'un émolument suffisamment dissuasif pour garantir la vigilance lors du tir (CHF 250.00). Le séquestre demeure toutefois applicable pour le trophée des chèvres et pour les tirs de sangliers de plus de 40 kg durant le mois de juin (période de protection fédérale, durant laquelle seuls les jeunes individus de moins de 40 kg peuvent être prélevés). A partir du mois de juillet jusqu'à la fin de la période de chasse, l'émolument est perçu uniquement pour les laies allaitantes de plus de 40 kg.
- ☞ Article 49 : augmentation du nombre minimal de chasseurs armés lors des traques, passant de 8 à 12, afin d'améliorer l'efficacité et de favoriser le regroupement des forces.
- ☞ Article 57 : fermeture de trois plans d'eau jusqu'ici ouverts à la chasse aux canards, afin de garantir davantage de tranquillité en période hivernale (halte migratoire) et de favoriser une meilleure cohabitation avec les autres usagers de la nature. En compensation, cinq petits plans d'eau sont intégrés à la liste (deux aux Franches-Montagnes et trois en Ajoie).
- ☞ Article 68 : entrée en vigueur de deux nouveaux refuges (tourbière des Royes et ses environs et tourbière de La Chau-des-Breuleux) dans lesquels la chasse est interdite.

Ces deux derniers points font suite à la table ronde organisée par l'Office de l'environnement en 2022, réunissant chasseurs et associations de protection de la nature. Les refuges ont été validés par le Gouvernement en 2024, avec une entrée en vigueur prévue cette année via le présent règlement.

Le règlement est accompagné de l'arrêté fixant les émoluments relatifs à l'exercice de la chasse. Celui-ci est reconduit, avec une adaptation notable : la fusion du permis sanglier, regroupant désormais la chasse à l'affût et les traques (CHF 200.-). Finalement, le prix du permis « D » chamois connaît une légère augmentation de 10%.

Le règlement sur l'exercice de la chasse en 2026 et 2027 et l'arrêté sur les émoluments y relatifs seront envoyés avec votre matériel de chasse.

Ils sont d'ores et déjà consultables en ligne sur le site de l'Office de l'environnement :

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DEC/ENV/Chasse-et-faune-sauvage/Exercice-de-la-chasse-et-formation/Exercice-de-la-chasse-et-formation.html> rubrique « exercice de la chasse et formation ».

Amaury Boillat- Inspecteur de la faune

Agenda



- Samedi 20 juin ⇒ AG ChasseSuisse - Neuchâtel
- Samedi 27 juin ⇒ Epreuves d'éducation canine FCJC
Les Franches - Montagnes



Journée ETAS 2026

Le samedi 21 mars dernier s'est tenue sur les hauts de Courfaivre une journée de formation intercantonale (JU + NE) consacrée à l'Ethique cynégétique, aux règles sécuritaires en matière de Tir, à la connaissance des Armes et aux aspects relatifs à la Sécurité lors de la pratique de la chasse (ETAS).



Cette journée de formation marquée du sceau de la sécurité à la chasse est une initiative intercantonale initiée par Armand Chételat et Pierre Voyame il y a bien d'années maintenant. C'est à ma connaissance un cas unique en Suisse.

Ce sont une petite quarantaine d'aspirants chasseurs jurassiens et neuchâtelois qui ont été généreusement accueillis et restaurés au chalet des chasseurs de la section Diana de Delémont que je remercie vivement.

Cette initiative démontre de manière claire l'engagement des formateurs de nos deux cantons. Cela fait maintenant bien des années que nous n'avons pas eu à déplorer d'accident au Jura et il est indéniable qu'une telle journée contribue à cette absence d'accident.

Il est à relever la bonne couverture médiatique de l'événement mettant en valeur le travail réalisé par la FCJC et en particulier par sa commission de la formation.

Merci à tous les membres de la commission de la formation pour leur dévouement tout au long de l'année.



Pour la FCJC - Nicolas Wallimann

Un chasseur sachant chasser sait franchir une barrière en toute sécurité avec son fusil

C'était journée de formation pour les aspirants chasseurs jurassiens et neuchâtelois, samedi sur les hauts de Courfaivre, ils ont notamment appris à franchir une barrière avec leur fusil pour éviter les accidents.



au-delà de 200 m. Après avoir encore passé en revue les principales causes d'accident en France, le guide-chasseur Didier Hodmann conclut : « Demain, vous êtes responsables de tout ce que vous faites en tant que chasseur. Celui qui joue en respectant les règles gagne. Celui qui joue à l'encuivre des règles perdra tôt ou tard et il ne faudra pas venir chercher après. » C'est dur, mais cela a le mérite de faire prendre conscience à ces apprentis qu'ils ne font pas n'importe quoi quand on est nez-à-nez. Le doute le plus infime doit ressu-

ser jurassien, des journées comme celles-ci sont très importantes : elles permettent aux candidats de bénéficier de l'expérience de nos bons chasseurs.

Un trou dans la relève
S'il observe que les apprentis sont toujours aussi motivés, il y a eu lieu dans la relève. Cette année, seuls six jeunes se sont inscrits afin d'obtenir le permis, alors qu'ils sont habituellement une vingtaine, bon an mal an. Pour des questions financières, le début de leur apprentissage a été recou-

En Suisse, il n'y a pas de statistiques sur les accidents de chasse. Par

canal alpha

SOCIÉTÉ 8:27

Une formation exigeante pour chasser

Un passage obligé



PORTRAIT EXPRESS

EDDY CORNU

71 ans, de Vicques

Responsable de la formation des chasseurs jurassiens, Eddy Cornu en a vécu des vies ! Un diplôme de technicien en exploitation en poche, l'enfant de Delémont officie quelques années aux Matériaux Sabag, il trouve ensuite de l'emploi chez Oerlikon-Bührli, à Zurich, qui l'envoie pendant deux ans en Algérie, où il fonde une coutellerie. De retour en Suisse et après des emplois dans diverses sociétés, Eddy Cornu ressent à nouveau l'appel de l'étranger. Au Sri Lanka, pendant sept ans, il dirige une fabrique d'appareils électroniques. Il regagne le pays, où, à la suite de quelques petits boulots, il travaille jusqu'à la retraite pour vonRoll à Breitenbach. Le gaillard est chasseur depuis plus de 50 ans : une passion dont il n'a pas réussi à se débarrasser depuis qu'il y a goûté. HD

iens et neuchâtelois se sont fait faire. Ils ont notamment franchi une barrière avec une arme. **2 et 3**

Journées de travail pour prise de la patente 2027

Date, heure, lieu	Région	Organisateurs	Travaux / matériel
Samedi 29 août 2026 8h00 Cabane des bûcherons - Porrentruy	Porrentruy	Albert Crausaz 076 298 34 83	Pose d'avertisseurs pour le gibier
Samedi 29 août 2026 8h00 Carrière Carmel - Develier	Delémont	Cyril Dick 079 455 29 52	Déboisement avant extension
Jeudi 3 septembre 2026 8h00 Gare - Courfaivre	Delémont	Bernard Graedel 079 212 54 43	Entretien réseau bocager tronçonneuses
Samedi 5 septembre 2026 8h00 Gare - Courrendlin	Delémont	Frédéric Schaffter Ulrich Jordi 079 425 31 81	Entretien lisières serpes - fourches-gants
Samedi 5 septembre 2026 8h00 La Verte Herbe - Goumois	Franches-Montagnes	Vincent Girardin 079 272 52 33	Fauche / débroussaillage + curage
Samedi 12 septembre 2026 8h00 Place du Village - Courchavon	Porrentruy	Michel Monnin Walter Amstutz 079 245 02 48	Coupe sélective essences + curage serpes - fourches - gants
Samedi 12 septembre 2026 8h00 Parc de l'église - Les Genevez	Franches-Montagnes	Alexandre Strambini Pierre Boillat 079 251 04 58	Défrichement prairie serpes - fourches - gants
Samedi 12 septembre 2026 8h00 École - Montsevelier	Delémont	Lucas Wolfer Geoffrey Beuchat 079 242 03 86	Entretien de l'étang Rière Chaumai
Samedi 12 septembre 2026 8h00 Cabane Pontat Les Pommerats	Franches-Montagnes	Patrick Frossard 079 620 45 59	Entretien ruisseau et étang des Pommerats
Jeudi 17 septembre 2026 8h00 Gare - Courfaivre	Delémont	Bernard Graedel 079 212 54 43	Entretien réseau bocager tronçonneuses



*Les inscriptions doivent parvenir **10 jours avant la date** au secrétariat FCJC.
Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée.*

M^{me} Mylène Comte-Erard ☎ Tél. 032 426 65 34
email : mylene.comte-erard@fcjc.ch



L'association SOS Sauvons les Faons œuvre chaque année pour la protection de la faune sauvage, en particulier des jeunes faons durant la période des fauches.

Entre mi-mai et fin juin, de nombreux faons se retrouvent cachés dans les hautes herbes. Leur instinct les pousse à rester immobiles face au danger, ce qui les rend particulièrement vulnérables lors du passage des machines agricoles. Afin de prévenir ces accidents, notre association intervient en amont des travaux de fauche.

Grâce à l'utilisation de drones équipés de caméras thermiques, nous effectuons des recherches précoces dans les parcelles agricoles, généralement au lever du jour.

Cette technologie nous permet de localiser rapidement les faons cachés, afin de les sécuriser temporairement ou de permettre aux agriculteurs d'adapter leur fauche en toute sécurité.

Nous rappelons que les agriculteurs peuvent faire appel à nos services gratuitement. Une simple prise de contact au numéro 078 956 03 81 ou sur la plateforme d'annonce www.sosfaonsjura.ch suffit pour organiser une intervention.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre action et restons à disposition pour toute information complémentaire.

Pour l'association SOS sauvons les faons Jura - Yves Eray



Le Parc du Doubs lance sa Mission Gentianes

Vous aimez vous promener ? Vous vous intéressez à la flore de la région ? Le Parc du Doubs recherche des botanistes en herbe motivés à participer au recensement des gentianes bleues durant leurs promenades dans les pâturages boisés.

Avant de partir à leur recherche sur le terrain, les volontaires bénéficieront d'une formation afin d'apprendre à identifier les espèces concernées et à utiliser FlorApp, l'application qui leur permettra de faire part de leurs observations.



photo Julie Willemin

Retrouver toutes les infos utiles sur le site internet du parc du Doubs

<https://www.parcdoubs.ch/fr/actualites/le-parc-du-doubs-lance-sa-mission-gentianes>

Juin 2026



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Lundi	01.06.2026	05:39	21:18
Mardi	02.06.2026	05:38	21:18
Mercredi	03.06.2026	05:38	21:19
Jeudi	04.06.2026	05:37	21:20
Vendredi	05.06.2026	05:37	21:21
Samedi	06.06.2026	05:36	21:22
Dimanche	07.06.2026	05:36	21:23
Lundi	08.06.2026	05:36	21:23
Mardi	09.06.2026	05:35	21:24
Mercredi	10.06.2026	05:35	21:25
Jeudi	11.06.2026	05:35	21:25
Vendredi	12.06.2026	05:35	21:26
Samedi	13.06.2026	05:34	21:26
Dimanche	14.06.2026	05:34	21:27
Lundi	15.06.2026	05:34	21:27
Mardi	16.06.2026	05:34	21:28
Mercredi	17.06.2026	05:34	21:28
Jeudi	18.06.2026	05:34	21:28
Vendredi	19.06.2026	05:34	21:29
Samedi	20.06.2026	05:35	21:29
Dimanche	21.06.2026	05:35	21:29
Lundi	22.06.2026	05:35	21:29
Mardi	23.06.2026	05:35	21:29
Mercredi	24.06.2026	05:36	21:30
Jeudi	25.06.2026	05:36	21:30
Vendredi	26.06.2026	05:36	21:30
Samedi	27.06.2026	05:37	21:30
Dimanche	28.06.2026	05:37	21:30
Lundi	29.06.2026	05:38	21:29
Mardi	30.06.2026	05:38	21:29

Juillet 2026



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Mercredi	01.07.2026	05:39	21:29
Jeudi	02.07.2026	05:39	21:29
Vendredi	03.07.2026	05:40	21:28
Samedi	04.07.2026	05:41	21:28
Dimanche	05.07.2026	05:41	21:28
Lundi	06.07.2026	05:42	21:27
Mardi	07.07.2026	05:43	21:27
Mercredi	08.07.2026	05:44	21:26
Jeudi	09.07.2026	05:45	21:26
Vendredi	10.07.2026	05:45	21:25
Samedi	11.07.2026	05:46	21:25
Dimanche	12.07.2026	05:47	21:24
Lundi	13.07.2026	05:48	21:23
Mardi	14.07.2026	05:49	21:22
Mercredi	15.07.2026	05:50	21:22
Jeudi	16.07.2026	05:51	21:21
Vendredi	17.07.2026	05:52	21:20
Samedi	18.07.2026	05:53	21:19
Dimanche	19.07.2026	05:54	21:18
Lundi	20.07.2026	05:55	21:17
Mardi	21.07.2026	05:56	21:16
Mercredi	22.07.2026	05:57	21:15
Jeudi	23.07.2026	05:59	21:14
Vendredi	24.07.2026	06:00	21:13
Samedi	25.07.2026	06:01	21:12
Dimanche	26.07.2026	06:02	21:11
Lundi	27.07.2026	06:03	21:09
Mardi	28.07.2026	06:05	21:08
Mercredi	29.07.2026	06:06	21:07
Jeudi	30.07.2026	06:07	21:05
Vendredi	31.07.2026	06:08	21:04

Août 2026



Lever

Coucher

Samedi	01.08.2026	06:09	21:03
Dimanche	02.08.2026	06:11	21:01
Lundi	03.08.2026	06:12	21:00
Mardi	04.08.2026	06:13	20:58
Mercredi	05.08.2026	06:14	20:57
Jeudi	06.08.2026	06:16	20:55
Vendredi	07.08.2026	06:17	20:54
Samedi	08.08.2026	06:18	20:52
Dimanche	09.08.2026	06:20	20:51
Lundi	10.08.2026	06:21	20:49
Mardi	11.08.2026	06:22	20:48
Mercredi	12.08.2026	06:24	20:46
Jeudi	13.08.2026	06:25	20:44
Vendredi	14.08.2026	06:26	20:43
Samedi	15.08.2026	06:27	20:41
Dimanche	16.08.2026	06:29	20:39
Lundi	17.08.2026	06:30	20:37
Mardi	18.08.2026	06:31	20:36
Mercredi	19.08.2026	06:33	20:34
Jeudi	20.08.2026	06:34	20:32
Vendredi	21.08.2026	06:35	20:30
Samedi	22.08.2026	06:37	20:28
Dimanche	23.08.2026	06:38	20:27
Lundi	24.08.2026	06:39	20:25
Mardi	25.08.2026	06:41	20:23
Mercredi	26.08.2026	06:42	20:21
Jeudi	27.08.2026	06:43	20:19
Vendredi	28.08.2026	06:45	20:17
Samedi	29.08.2026	06:46	20:15
Dimanche	30.08.2026	06:47	20:13
Lundi	31.08.2026	06:49	20:11

Septembre 2026



Lever

Coucher

Mardi	01.09.2026	06:50	20:09
Mercredi	02.09.2026	06:51	20:07
Jeudi	03.09.2026	06:53	20:06
Vendredi	04.09.2026	06:54	20:04
Samedi	05.09.2026	06:55	20:02
Dimanche	06.09.2026	06:57	20:00
Lundi	07.09.2026	06:58	19:58
Mardi	08.09.2026	06:59	19:56
Mercredi	09.09.2026	07:00	19:54
Jeudi	10.09.2026	07:02	19:52
Vendredi	11.09.2026	07:03	19:50
Samedi	12.09.2026	07:04	19:47
Dimanche	13.09.2026	07:06	19:45
Lundi	14.09.2026	07:07	19:43
Mardi	15.09.2026	07:08	19:41
Mercredi	16.09.2026	07:10	19:39
Jeudi	17.09.2026	07:11	19:37
Vendredi	18.09.2026	07:12	19:35
Samedi	19.09.2026	07:14	19:33
Dimanche	20.09.2026	07:15	19:31
Lundi	21.09.2026	07:16	19:29
Mardi	22.09.2026	07:18	19:27
Mercredi	23.09.2026	07:19	19:25
Jeudi	24.09.2026	07:20	19:23
Vendredi	25.09.2026	07:22	19:21
Samedi	26.09.2026	07:23	19:19
Dimanche	27.09.2026	07:24	19:17
Lundi	28.09.2026	07:26	19:15
Mardi	29.09.2026	07:27	19:13
Mercredi	30.09.2026	07:28	19:11

Octobre 2026



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Jeudi	01.10.2026	07:30	19:09
Vendredi	02.10.2026	07:31	19:07
Samedi	03.10.2026	07:33	19:05
Dimanche	04.10.2026	07:34	19:03
Lundi	05.10.2026	07:35	19:01
Mardi	06.10.2026	07:37	18:59
Mercredi	07.10.2026	07:38	18:57
Jeudi	08.10.2026	07:39	18:55
Vendredi	09.10.2026	07:41	18:53
Samedi	10.10.2026	07:42	18:51
Dimanche	11.10.2026	07:44	18:49
Lundi	12.10.2026	07:45	18:47
Mardi	13.10.2026	07:46	18:45
Mercredi	14.10.2026	07:48	18:44
Jeudi	15.10.2026	07:49	18:42
Vendredi	16.10.2026	07:51	18:40
Samedi	17.10.2026	07:52	18:38
Dimanche	18.10.2026	07:54	18:36
Lundi	19.10.2026	07:55	18:34
Mardi	20.10.2026	07:57	18:33
Mercredi	21.10.2026	07:58	18:31
Jeudi	22.10.2026	07:59	18:29
Vendredi	23.10.2026	08:01	18:27
Samedi	24.10.2026	08:02	18:26
Dimanche	25.10.2026	07:04	17:24
Lundi	26.10.2026	07:05	17:22
Mardi	27.10.2026	07:07	17:21
Mercredi	28.10.2026	07:08	17:19
Jeudi	29.10.2026	07:10	17:17
Vendredi	30.10.2026	07:11	17:16
Samedi	31.10.2026	07:13	17:14

Novembre 2026



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Dimanche	01.11.2026	07:14	17:13
Lundi	02.11.2026	07:16	17:11
Mardi	03.11.2026	07:17	17:10
Mercredi	04.11.2026	07:19	17:08
Jeudi	05.11.2026	07:20	17:07
Vendredi	06.11.2026	07:22	17:05
Samedi	07.11.2026	07:23	17:04
Dimanche	08.11.2026	07:25	17:02
Lundi	09.11.2026	07:26	17:01
Mardi	10.11.2026	07:28	17:00
Mercredi	11.11.2026	07:29	16:59
Jeudi	12.11.2026	07:31	16:57
Vendredi	13.11.2026	07:32	16:56
Samedi	14.11.2026	07:34	16:55
Dimanche	15.11.2026	07:35	16:54
Lundi	16.11.2026	07:37	16:53
Mardi	17.11.2026	07:38	16:52
Mercredi	18.11.2026	07:39	16:51
Jeudi	19.11.2026	07:41	16:50
Vendredi	20.11.2026	07:42	16:49
Samedi	21.11.2026	07:44	16:48
Dimanche	22.11.2026	07:45	16:47
Lundi	23.11.2026	07:47	16:46
Mardi	24.11.2026	07:48	16:45
Mercredi	25.11.2026	07:49	16:45
Jeudi	26.11.2026	07:51	16:44
Vendredi	27.11.2026	07:52	16:43
Samedi	28.11.2026	07:53	16:43
Dimanche	29.11.2026	07:54	16:42
Lundi	30.11.2026	07:56	16:41

Décembre 2026



Lever

Coucher

		Lever	Coucher
Mardi	01.12.2026	07:57	16:41
Mercredi	02.12.2026	07:58	16:41
Jeudi	03.12.2026	07:59	16:40
Vendredi	04.12.2026	08:01	16:40
Samedi	05.12.2026	08:02	16:40
Dimanche	06.12.2026	08:03	16:39
Lundi	07.12.2026	08:04	16:39
Mardi	08.12.2026	08:05	16:39
Mercredi	09.12.2026	08:06	16:39
Jeudi	10.12.2026	08:07	16:39
Vendredi	11.12.2026	08:08	16:39
Samedi	12.12.2026	08:09	16:39
Dimanche	13.12.2026	08:10	16:39
Lundi	14.12.2026	08:10	16:39
Mardi	15.12.2026	08:11	16:39
Mercredi	16.12.2026	08:12	16:39
Jeudi	17.12.2026	08:13	16:40
Vendredi	18.12.2026	08:13	16:40
Samedi	19.12.2026	08:14	16:40
Dimanche	20.12.2026	08:15	16:41
Lundi	21.12.2026	08:15	16:41
Mardi	22.12.2026	08:16	16:42
Mercredi	23.12.2026	08:16	16:42
Jeudi	24.12.2026	08:16	16:43
Vendredi	25.12.2026	08:17	16:44
Samedi	26.12.2026	08:17	16:44
Dimanche	27.12.2026	08:17	16:45
Lundi	28.12.2026	08:18	16:46
Mardi	29.12.2026	08:18	16:47
Mercredi	30.12.2026	08:18	16:47
Jeudi	31.12.2026	08:18	16:48

Janvier 2027



Lever **Coucher**

		Lever	Coucher
Vendredi	01.01.2027	08:18	16:49
Samedi	02.01.2027	08:18	16:50
Dimanche	03.01.2027	08:18	16:51
Lundi	04.01.2027	08:18	16:52
Mardi	05.01.2027	08:18	16:53
Mercredi	06.01.2027	08:18	16:54
Jeudi	07.01.2027	08:17	16:56
Vendredi	08.01.2027	08:17	16:57
Samedi	09.01.2027	08:17	16:58
Dimanche	10.01.2027	08:16	16:59
Lundi	11.01.2027	08:16	17:00
Mardi	12.01.2027	08:15	17:02
Mercredi	13.01.2027	08:15	17:03
Jeudi	14.01.2027	08:14	17:04
Vendredi	15.01.2027	08:14	17:06
Samedi	16.01.2027	08:13	17:07
Dimanche	17.01.2027	08:12	17:08
Lundi	18.01.2027	08:12	17:10
Mardi	19.01.2027	08:11	17:11
Mercredi	20.01.2027	08:10	17:13
Jeudi	21.01.2027	08:09	17:14
Vendredi	22.01.2027	08:08	17:15
Samedi	23.01.2027	08:07	17:17
Dimanche	24.01.2027	08:06	17:18
Lundi	25.01.2027	08:05	17:20
Mardi	26.01.2027	08:04	17:21
Mercredi	27.01.2027	08:03	17:23
Jeudi	28.01.2027	08:02	17:24
Vendredi	29.01.2027	08:01	17:26
Samedi	30.01.2027	08:00	17:28
Dimanche	31.01.2027	07:59	17:29

Février 2027



Lever **Coucher**

		Lever	Coucher
Lundi	01.02.2027	07:57	17:31
Mardi	02.02.2027	07:56	17:32
Mercredi	03.02.2027	07:55	17:34
Jeudi	04.02.2027	07:53	17:35
Vendredi	05.02.2027	07:52	17:37
Samedi	06.02.2027	07:51	17:38
Dimanche	07.02.2027	07:49	17:40
Lundi	08.02.2027	07:48	17:42
Mardi	09.02.2027	07:46	17:43
Mercredi	10.02.2027	07:45	17:45
Jeudi	11.02.2027	07:43	17:46
Vendredi	12.02.2027	07:42	17:48
Samedi	13.02.2027	07:40	17:49
Dimanche	14.02.2027	07:38	17:51
Lundi	15.02.2027	07:37	17:52
Mardi	16.02.2027	07:35	17:54
Mercredi	17.02.2027	07:33	17:56
Jeudi	18.02.2027	07:32	17:57
Vendredi	19.02.2027	07:30	17:59
Samedi	20.02.2027	07:28	18:00
Dimanche	21.02.2027	07:27	18:02
Lundi	22.02.2027	07:25	18:03
Mardi	23.02.2027	07:23	18:05
Mercredi	24.02.2027	07:21	18:06
Jeudi	25.02.2027	07:19	18:08
Vendredi	26.02.2027	07:18	18:09
Samedi	27.02.2027	07:16	18:11
Dimanche	28.02.2027	07:14	18:12



Petites annonces FCJC

N'oubliez pas de consulter nos petites annonces en tout temps disponibles sur notre site internet

Pour cause de cessation d'activités à vendre :

- ▶ Un fusil de chasse calibre 12 superposé - marque Beretta - modèle S 55*
- ▶ Un fusil de chasse calibre 12 superposé - marque Laurona*
- ▶ Une carabine de chasse à répétition calibre 7 x 64 - marque Steyr-Daimler-Puch, avec lunette d'affût Noris - montage « pied de biche » - agrandissement 4 x*
- ▶ Une carabine de chasse semi-automatique calibre 7 x 64, marque Argo E, avec lunette de visée point rouge et agrandissement - Meostar R1*
- ▶ Une carabine de chasse à répétition calibre 300 Win. Magnum - marque Verney-Carron, avec lunette point rouge HAWKE*

*Avec munitions et housse de transport.

Toutes ces armes sont dans un état impeccable ! Prix à discuter

Contact : ☎ 032 476 66 49 ✉ damien.bandelier@sunrise.ch

Parts de chasse disponibles

Chasse en Alsace région Altkirch - 25 km de la frontière suisse

Affût et battue - sangliers et chevreuils

Chalet disposition

Contact : ☎ +41 79 548 16 68 ✉ jocelyn.dick@gmail.com